

Rodez, le 10 juin 2025

**Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025**

GRIFFEUILLE JEAN-MARIE

Références : 1800146102002 NN2B 46 015

Exp MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
105634

MONSIEUR GRIFFEUILLE JEAN-MARIE
LD LACAPELLE
46270 BAGNAC SUR CELE

Date d'exigibilité : 20/06/2025
Date limite de paiement : 15/07/2025

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 2^{ème} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 70,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	1 098,65 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,14 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	296,80 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	36,75 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	168,70 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	478,10 Eur
C.R.D.S	35,00 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	2 397,64 Eur

La somme de **2 397,64 Euros** sera prélevée :

- sur le compte bancaire N° **FR76 1120 6000 8376 7019 3431 281**
- sous la référence RUM ++13338B120016972 et ICS FR48ZZZ124761
- sous le libellé **MSA 2^{ème} APPEL** à la date du 15/07/2025.

V 12/07